Date de convocation : DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

21/07/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Fanny MOURIER, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

<u>Excusés</u>: Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT).

Absentes: Corinne BEAL, Fabienne MANOHA.

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Dénomination du « Domaine des Aulnes ».

DCM 20230727-4

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-288 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de La Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

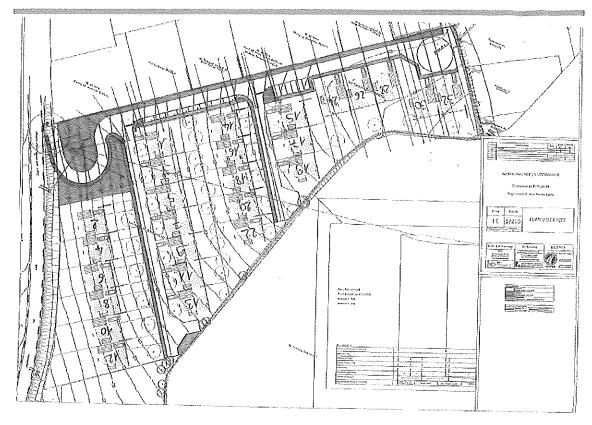
Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition : « Domaine des Aulnes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition de dénomination « Domaine des Aulnes » ;

Autorise Monsieur Le Maire a entreprendre les démarches nécessaires à AR Prefereution de la présente délibération ;

043-214300873-20230727-DCM20230727_4-DE Reçu le 11/08/2023



- Charge Monsieur Le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme, Le Maire,

